



Arrêté portant inscription au titre des monuments historiques d'objets mobiliers à Bars (24)

La Préfète de la région Nouvelle-Aquitaine

VU le code du patrimoine, livre VI, titres I et II ;

VU l'article 24 du décret n° 2017-456 du 29 mars 2017 relatif au patrimoine mondial, aux monuments historiques, et aux sites patrimoniaux remarquables ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les départements et les régions ;

VU l'avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture en date du 3 décembre 2019 ;

VU les autres pièces produites et jointes au dossier.

CONSIDÉRANT que la conservation des objets désignés ci-après présente, au point de vue de l'histoire et de l'histoire de l'art, un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation.

ARRETE

Article premier : sont inscrits au titre des monuments historiques les objets mobiliers suivant :

- **un harmonium** (modèle de base signé par un tampon et numéroté 137), construit vers 1845, par Jacob Alexandre (1804-1876), **communément appelé le mélodium Alexandre**.
Description : harmonium, plaqué de palissandre ; composé de plusieurs essences de bois et contenant les quatre jeux traditionnels. Il mesure 113,5 cm de longueur, 66 cm de largeur et 98 cm de hauteur.

- **un orgue** (buffet et partie instrumental n°1506-1000-285), construit autour de 1900, par Victor Mustel (1815-1890). Il est communément appelé **orgue-célesta dit le célesta**.
Description : orgue : il s'agit d'un harmonium perfectionné qui possède « la double expression ». Il est à deux claviers. Sa caisse est plaquée de palissandre. L'instrument est composé de différentes essences de bois. Il mesure 122 cm de longueur, 68 cm de largeur et 153 cm de hauteur.

- **un orgue** (buffet et partie instrumentale), construit antérieurement à 1942, par Jean-Louis-Napoléon Fourneaux. Cet instrument fait partie de la série des *orgues-tables*, il est **dit orgue expressif**.
Description : il possède un jeu et un clavier de cinq octaves. La soufflerie est mue par deux pédales et comporte un réservoir qui s'ouvre et se ferme à volonté. La caisse est plaquée de palissandre sur pied de lyre, technique caractéristique des années 1830-40. L'instrument est, dans son ensemble composé de plusieurs essences de bois et mesure 92,5 cm de longueur, 57 cm de largeur et 86 cm de hauteur. Les signes de la manufacture sont d'ailleurs visibles au-dessus du clavier, au niveau de la caisse.

- un **harmoniflûte**, construit autour de 1860, fabriqué par Mayer Marix (1805-1872). Il est dit **harmoniflûte portable**.

Description: instrument à mi-chemin entre l'accordéon et l'harmonium. Il mesure 70 cm de longueur, 33 cm de largeur et 75 cm de hauteur. Il possède un fort trépied et deux pédales. Son clavier possède une étendue de quatre octaves et l'instrument est muni de deux jeux. Il est composé de différentes essences de bois et sa caisse est en placage de noyer.

Conservés dans l'église paroissiale de Bars-en-Périgord, Le Bourg, (24210) à Bars-en-Périgord, ces instruments appartiennent à la commune de Bars et sont gérés conjointement avec l'Association des Amis de la Collection des Harmoniums de Bars.

Article 2 : La directrice régionale des affaires culturelles est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au propriétaire et à l'affectataire.

Bordeaux, le **29 JUL. 2021**

Pour la Préfète,
Le Secrétaire général pour les affaires régionales

Patrick AMOUSSOU-ADEBLE



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
des affaires culturelles
Nouvelle-Aquitaine**

Affaire suivie par :
Florie ALARD
Conservatrice du patrimoine
Tél : 05 57 95 01 89
Mél : florie.alard@culture.gouv.fr

Bordeaux, le 09.09.2021

La Directrice des affaires régionales de Nouvelle-Aquitaine

à
M Monsieur le maire
Mairie
Le Bourg
24 210 BARS EN PERIGORD

Monsieur,

Je vous prie de trouver ci-joint l'arrêté de protection de 4 instruments de musique conservés en l'église de Bars-en-Périgord qui accueille le musée de l'harmonium, et dont la commune est propriétaire. Cette mesure de protection fait suite à l'avis favorable de la commission régionale du Patrimoine et de l'architecture émis à l'occasion de sa séance du 3 décembre 2019. Elle concerne :

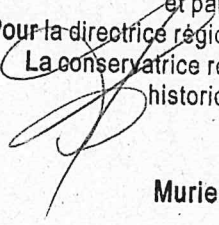
- **un harmonium** (modèle de base signé par un tampon et numéroté 137), construit vers 1845, par Jacob Alexandre (1804-1876), **communément appelé le *mélodium* Alexandre**.
- **un orgue** (buffet et partie instrumental n°1506-1000-285), construit autour de 1900, par Victor Mustel (1815-1890). Il est communément appelé **l'orgue-célesta dit le *célesta***.
- **un orgue** (buffet et partie instrumentale), construit antérieurement à 1942, par Jean-Louis-Napoléon Fourneaux. Cet instrument fait partie de la série des *orgues-tables*, il est dit *orgue expressif*.
- **un harmoniflûte**, construit autour de 1860, fabriqué par Mayer Marix (1805-1872). Il est dit ***harmoniflûte portatif***.

Cet arrêté de protection est à conserver dans les archives communales. Une copie est transmise à L'association des amis de la collection des Harmoniums de Bars qui gère le musée de l'harmonium. J'attire votre attention sur le fait que l'inscription au titre des monuments historiques entraîne l'obligation de déclarer préalablement tout travaux de modification, réparation, restauration 2 mois à l'avance auprès du conservateur des antiquités et objets d'art de Dordogne (actuellement Mme

Barbara Sibille : b.sibille@dordogne.fr), selon les dispositions de l'article R622-39 du Code du Patrimoine.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Pour la préfète de la région Nouvelle-Aquitaine
et par délégation
Pour la directrice régionale des affaires culturelles
La conservatrice régionale des monuments
historiques adjointe


Muriel MAURIAC

Copie : L'association des amis de la collection des Harmoniums de Bars
La Médiathèque de l'architecture et du patrimoine
Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP) de Dordogne